



Erreur d'un juge sur motifs du jugement

Par **Rose74**, le **06/05/2023** à **22:39**

Bonjour,

un jugement a été rendu mais ne nous a pas été signifié.

De plus, c'est un jugement de caducité de notre précédent jugement dans le cadre d'une licitation judiciaire (indivision et bien à liciter dans le cadre d'un partage). Nous avons une ordonnance de radiation et ce jugement en caducité est arrivé 6 mois après l'ordonnance de radiation. Les motifs invoqués sont erronés : article 322-27 s'appliquant aux saisies immobilières sur commandement alors nous sommes dans un cas de licitation judiciaire. Comment interpeler le juge sur son erreur ?